

INTERPARFUMS^{SA}

Attribution gratuite d'actions nouvelles

1 action nouvelle pour 10 actions détenues

Pour la 26^{ème} année consécutive, Interparfums va procéder, comme annoncé en février dernier, à une nouvelle attribution gratuite d'actions au profit de ses actionnaires.

Le Conseil d'administration du 10 juin 2025 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves en réalisant une émission de 7 611 622 actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions détenues.

Tout actionnaire ayant acheté des actions au plus tard le 24 juin 2025 bénéficiera de cette attribution.

Le détachement du droit d'attribution interviendra le **25 juin 2025** à l'ouverture de la bourse de Paris Euronext et se traduira par un ajustement corrélatif du cours.

Les nouvelles actions seront livrées aux bénéficiaires à compter du 27 juin 2025. Elles seront immédiatement assimilables aux actions anciennes et porteront jouissance, à compter du 1^{er} janvier 2025, des mêmes droits, notamment droits de vote et de dividende.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables, les actions correspondantes aux droits formant rompus non attribuées seront vendues sur le marché, sans frais pour les actionnaires. Les sommes provenant de cette vente seront allouées à leurs bénéficiaires à compter du 1^{er} juillet 2025.

Les opérations seront centralisées par la société CM-CIC Market Solutions (Adhérent 25), 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 9.

Cette attribution gratuite fera l'objet d'un avis publié détaillé de Paris Euronext publié à compter du 23 juin 2025.

Paris, le 11 juin 2025

Interparfums
10 rue de Solférino 75007 Paris
Tél. 01 53 77 00 00

**Ce communiqué est disponible
en français et en anglais sur
le site [interparfums-finance.fr](https://www.interparfums-finance.fr)**



ISIN - FR0004024222-ITP
Reuters - IPAR.PA
Bloomberg - ITP
Euronext compartiment A
Eligible au SRD
Eligible au PEA
Indices – SBF 120, CAC Mid 60